

**AVIS**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2022**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier adjoint de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté **le règlement numéro 17-2022 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 1-2015 régissant la démolition d'immeubles**;
- QUE le règlement numéro 17-2022 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 26 octobre 2022;
- QUE le règlement numéro 17-2022 est entré en vigueur le 26 octobre 2022, suite à la délivrance du certificat de conformité par M. Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 17 novembre 2022.

Bastien Gaudet  
Greffier adjoint